

VILLE d'HAZEBROUCK DEPARTEMENT DU NORD

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES MUNICIPAUX ARRETE PORTANT : Délégation de Fonctions et Signature À Madame Sophie ANDRE Conseillère Municipale

Service Juridique

VB/BD/AD/AA/2026/50

Le Maire de la Ville d'HAZEBROUCK,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-22, R.2122-8,

Vu l'article L. 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales conférant au Maire, sous sa surveillance et sa responsabilité, le pouvoir de déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du Conseil Municipal,

Vu le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du dimanche 22 mars 2026, relatif à l'élection du Maire et des adjoints et portant notamment élection de Madame Sophie ANDRE en qualité de Conseillère Municipale de la Ville d'HAZEBROUCK,

Considérant que pour le bon fonctionnement des services, il convient de donner délégation à Madame Sophie ANDRE, conseillère déléguée, en charge du bien-être au travail et au dialogue social.

ARRETE

Article 1

Madame Sophie ANDRE reçoit de façon permanente, délégation de fonctions, sous ma surveillance et ma responsabilité pour remplir les fonctions de **conseillère déléguée, en charge du bien-être au travail et au dialogue social.**

Dans le cadre de sa délégation, Madame Sophie ANDRE sera chargée plus particulièrement de l'examen des questions ayant trait aux affaires ci-dessus.

Article 2

Madame Sophie ANDRE pourra valablement signer au nom de Monsieur le Maire et sous son contrôle les pièces se rapportant à la délégation mentionnée à l'article 1 et notamment :

- correspondances et documents concernant les actions de prévention ou d'information en matière de bien-être au travail auprès des organismes tiers,
- correspondances et documents à destination des organismes partenaires (centre de gestion, médecine du travail, psychologue du travail etc...).
- documents relatifs à la coordination d'actions de prévention ou de sensibilisation auprès d'organismes tiers.
- documents afférents au dialogue social et à la qualité de vie au travail (QVT) auprès d'organismes tiers,

Article 3

La signature par Madame Sophie ANDRE, des pièces et actes relatifs à sa délégation, devra être précédée de la formule indicative suivante « Par délégation du Maire ».

Article 4

Monsieur le Maire et Monsieur le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 5

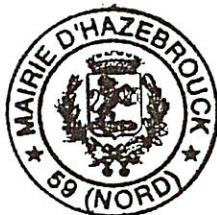
Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 6

Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée et inscrit au Recueil des Actes Administratifs de la Ville d'HAZEBROUCK et copie en sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de DUNKERQUE.

Mairie d'HAZEBROUCK, le 01 AVR. 2026

**Le Maire,
Vice-Président du
Conseil Départemental du Nord,**



Valentin BELLEVAL